RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Oullins-Pierre-Bénite

Métropole de Lyon

<u>ARRÊTÉ DU MAIRE</u>

PAUCV/NUM_24_009

OBJET: Certification des points d'adresses 2 à 24 impasse des Célestins, côté pair ; Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

Vu l'arrêté n°SG24_58 du 9 février 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les propriétés 2 à 24 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite;

ARRÊTE

ARTICLE Premier:

Les numéros de voirie situés au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

24 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 293 et AD 292

22 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 295 et AD 294

20 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 202

18 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 203

16 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 204

14 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 79

12 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 81

10 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 80

8 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 296, AD 282 et 281

4 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 284

2 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 286

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

ARTICLE Dernier:

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon , au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Mise en ligne le :

Pour le Maire, Jérôme MOROGE et par délégation, Le Conseiller délégué, Jean-Louis CLAUDE Fait à Oullins-Pierre-Bénite, le 5 avril 2024

Pour le Maire, Jérôme MOROGE et par délégation, L'adjoint délégué,

Jean-Louis CLAUDE

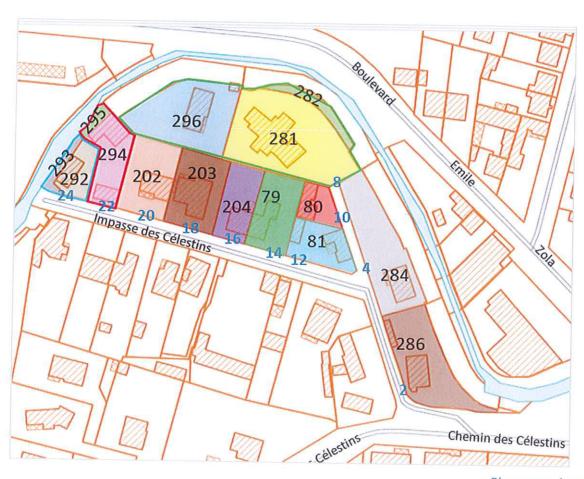
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)

PAUCV/NUM_24_009 Du 5 avril 2024

ANNEXE

Certification des points d'adresse :

2 à 24 impasse des Célestins



Plan non exhaustif

Les numéros de voirie situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes :

```
24 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 293 et AD 292 22 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 295 et AD 294
```

20 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 202 18 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 203 16 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 204 14 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 79 12 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 81 10 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 80

8 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 296, AD 282 et 281

4 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 284 2 impasse des Célestins, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AD 286